Que peut-on faire d'un procès ?

> **Cette section s'adresse plutôt à la "coordo soutien".**

Faire une tribune médiatique

La médiatisation des procès est importante, pour des raisons à la fois **stratégiques et humaines**. En effet, d'un point de vue stratégique, on peut considérer qu'une audience est une action en soi : bien préparée et visibilisée, elle porte haut et fort notre message dans le champ public. Elle permet également d'appuyer la défense, préparée par les avocat.es et les inculpé.e.s, qui peut être amenée à solliciter la responsabilité des juges face aux crises en cours. Il s'agit donc d'être suffisamment pédagogique sur les aspects autant juridiques que scientifiques et de mettre ces temps d'audience en lumière.

Il est important dans la stratégie de médiatisation d'un procès que **le consentement de TOUS.TES les inculpé.e.s soit respecté**. Tout le monde ne vit pas un même procès de la même manière et tout le monde n'est pas à l'aise avec les médias. Ainsi, il est essentiel de veiller à ce que chacun.e soit à l'aise avec le niveau de visibilité médiatique qu'aura son procès et qu'iel aura durant celui-ci. Ceci étant dit, avoir un bonne visiblité médiatique lors de son procès peut être l'occasion pour les inculpé.e.s d'augmenter la portée des actions qu'ielles ont menées, de mettre en lumière la position éthique qu'ils.elles ont prise en faisant ces actions, à la fois devant un.e magistrat.e qui aura à se positionner, mais aussi au travers des médias. Le procès dépasse alors le cadre juridique simple et prend une dimension politique qui permet d'en étendre la portée et donc la visibilité.

Les éléments de langage

Cela peut sembler évident mais une des premières ressources dont un groupe dispose pour communiquer sur un procès est les éléments de communication utilisés pendant l'action qui a mené à ce procès (commmuniqué de presse, réseaux sociaux, etc). Bonne nouvelle donc, il ne faut que les récupérer et éventuellement les modifier un peu !

Pour qu'un procès devienne plus qu'une simple audience dans un tribunal, il faut que cela devienne un évènement politique. La tribune est censée amener l'évènement mais elle ne se fera pas toute seule, aussi il faut présenter le procès aux médias comme un évènement politique sans

attendre que la tribune médiatique se monte d'elle-même.

Mobiliser du soutien et faire venir du monde

On parle ici de recruter de "simples" participant.e.s, en nombre. Cela est important pour les prévenu.e.s car c'est toujours agréable de voir du monde en soutien mais ça l'est également pour faire venir des media ; en effet, l'importance d'un évènement se mesurant actuellement par le nombre de participant.e.s et les journalistes ne se déplaçant que si "ça en vaut la peine" il faut mettre le plus de chances de notre côté pour les faire venir. Comment faire venir du monde alors ?

Il va de soi que le nombre de personnes susceptibles d'assister à un procès dépend du contexte et de la nature... du procès : un.e rebelle isolé.e pour avoir fait une action dont peu de monde a entendu parler a *a priori* moins de chance de faire venir du monde qu'une quinzaine de personnes qui ont fait une action qui a fait le tour des réseaux mainstream. CEPENDANT, **la stratégie de communication joue un rôle important à ce niveau là**, elle n'est donc pas à négliger.
Vous pouvez par exemple organiser une soirée de soutien une semaine ou plus avant le procès, histoire de passer un bon moment et de faire du lien avec des sympatisant.e.s. Il ne faut pas hésiter par ailleurs à diffuser dans les réseaux militants en amont et quelques jours avant la date, le lieu et l'horaire du procès en essayant de rendre le tout attrayant. Si une mise en scène est prévue il faut donner une idée sympa de ce que ce sera ; si une cantine est prévue, pourquoi pas des exemples de ce qui sera proposé ; si des prises de parole sont organisées dire brièvement qui parlera ; s'il y a parmi les témoins des personnes connues il ne faut pas non plus hésiter à le dire. Bref, tout ce qui peut donner envie est bon à mettre dans la communication mais attention, pas plus de deux ou trois éléments importants (au delà on en oublie et on perd tout intérêt). Il faut donc **hiérarchiser les informations à transmettre** : tout d'abord : qui, quand, quoi, où, comment, pourquoi (*tant de rebelles en procès tel jour à tel endroit pour telle action qui dénonçait ça*). Ensuite, donner envie de ne pas venir que pour le procès (*tout l'après-midi une cantine à prix libre sera installée et des prises de parole se feront à 14h*). Si une mise en scène est prévue en plus des prises de parole, pas la peine de la mettre, il y a suffisemment d'informations : ce sera la surprise le jour J et il y aura une moindre pression pour la mise en scène que pour les prises de parole ce qui permettra également de gagner en efficacité pour la coordo de soutien.

Organiser des prises de parole

Bien entendu pour une prise de parole il faut des personnes prêtes à le faire, il faut donc commencer par cela et, autre bonne nouvelle tout le monde est en mesure de le faire, à condition d'être un minimum préparé.e. En effet, il n'est pas nécessaire d'être maître de conférence pour faire une prise de parole devant un tribunal.
Mieux vaut prévoir un temps court : **5 min maximum avec plusieurs intervenant.e.s**. Au delà de 5 minutes on entre dans un monologue discoureux et cela peut perdre les participant.e.s ; par ailleurs, varier les personnes permet de garder une certaine dynamique et d'entendre plusieurs points de vue sur un même sujet, ce qui est toujours intéressant.

Cela semble plutôt évident mais bien entendu il est préférable que les prises de parole s'articulent autour d'un même thème, qui est celui dont il sera question au procès (qui est celui dont il a été question lors de l'action responsable du procès). Cependant, si le nombre d'intervenant.e. le permet il est possible de faire une digression pour parler généralement de l'importance de ce procès et de toute la symbolique qu'on peut y amener.

Quelques pistes pour trouver des intervenant.e.s :

- des spécialistes scientifiques (climatologues, économistes, écologues, médecins, ornithologues, historien.ne.s...)
- des personnes connaisseuses d'un sujet grâce à leur parcours ou leur activité militante ou associative
- les prévenu.e.s
- des représentant.e.s de luttes ou association ou fondations amies ou similaires
- des proches
- des rebelles

Il ne faut pas hésiter à demander à beaucoup de monde car pour ce genre de sollicitation on se heurte souvent à de nombreux refus et la demande n'est pas simple non plus : pour peu que la personne sollicitée ne soit pas militante, elle peut prendre peur à être associée à un procès.
Par ailleurs, ce sont souvent des personnes à l'agenda charger: c'est bien de commencer à contacter des intervenant.es au moins 3 mois avant le procès pour s'assurer d'avoir qqn.e de disponible.

Faire du procès une (mini-)action

On en a un peu parlé ci-dessus mais on peut prévoir carrément une petite action lors d'un procès (cantine, sketch, mise en scène...).

Dans cette partie, nous abordons plusieurs types d'évènements qu'il est possible d'organiser. Ces évènements peuvent être considérés comme des actions de DCNV (Désobéissance Civile Non Violente) ou être déclarés. La deuxième option est plutôt à privilégier car elle enlève le stress d'une "vraie" action et assure un minimum de sécurité pour les participant.e.s ainsi que les prévenu.e.s. Il ne faut pas oublier que ces évènements sont montés en soutien à un procès, ou au moins pour parler dudit procès. Ce dernier doit rester central quelle que soit la forme finale que prendra l'évènement organisé.

"Refaire" l'action

Si pendant le procès ou avant l'audience, l'action pour laquelle il y a ce procès est refaite de manière symbolique et dans une moindre mesure, cela permet de faire un spectacle, même minime et donc amener des passant.e.s à s'intéresser à ce qu'il se passe. Il est alors judicieux d'avoir **des tracts** et **des médiateur.ices** pour expliquer la scenette aux passant.e.s. Il n'est pas obligatoire que cela dure toute une après-midi. 5-10min sont largement suffisantes pour refaire en acceléré et sous forme de saynète le déroulé de l'action et mettre en scène les raisons qui ont poussé à la faire.

Exemple de saynète : *Des riches salissent la planète avec leurs jets (la raison de l'action), des activistes s'interposent (l'action), iels sont délogés par les fdo et une fois de nouveau seul.e.s, les riches mettent le feu à la planète qui brûle (une conséquence de la répression des activistes qui ne sont pas entendu.e.s).* C'est ce qui s'est fait lors du procès pour une action qu'il y avait eu au Bourget.
Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ce qu'il est possible de mettre en place pour (re)faire l'action de manière condensée. Il est bien sûr tout à fait possible de faire une saynète humoristique, satirique, dramatique... selon vos envies et votre inspiration !

L'idéal est de reprendre des éléments d'artivisme qu'il y a eu pendant l'action (slogans à défaut des banderoles, déguisements s'il y en a eu...) afin d'avoir un écho visuel de ce qu'il s'est passé. Cela peut même favoriser la venue de journalistes, notamment celleux qui auraient couvert l'action.

Dans la continuité, il peut aussi être possible de faire un procès miroir où l'on juge des criminels climatiques par exemple.

Faire un sit-in/die-in ou une "prestation XR"

Devant le tribunal il est également possible de faire une action légère de type sit-in, die-in, médit'action, un cercle Mothers' rebellion... Il est aussi tout à fait possible de faire intervenir une équipe de Red Rebels (ou une autre couleur), d'organiser une discobedience, de faire intervenir une batucada... Tout type d'artivisme relevant des arts vivants est bienvenue ! Ce genre d'évènement, à risques juridiques faible dans le cas où ce n'est pas déclaré, peut permettre de faire parler d'XR aux passant.e.s et dans les médias. Il peut également simplement et uniquement mettre l'attention sur le procès en cours et sur ce contre quoi nous nous rebellons. Si vous optez pour un évènement de ce type, il faut bien sûr penser à recruter un minimum de **médiateur.ices** pour communiquer avec les passant.e.s, de contacts police/vigiles si besoin et de médiactivistes.

D'autres idées sympas à organiser

Pour faire venir du public à un procès et en parler même à échelle locale, de nombreuses autres choses peuvent être mises en place selon le temps dont la coordo dispose, ses compétences, ses envies... Ces autres types d'évènements peuvent avoir un lien limité au militantisme ou à XR et cela peut procurer l'avantage d'amener un public pas nécessairement politisé et donc faire connaître XR, ou en tout cas les causes de nos actions, à un public qu'on ne touche pas systématiquement. Ce genre de stratégie peut aussi amener à organiser, avec des associations pas forcément militantes, un évènement commun qui conviendrait aux deux. Par exemple : *une cantine solidaire avec une association de quartier*.

Voici une liste non exhaustive de ce qui peut être fait :

- Une cantine, solidaire ou non, à prix libre, gratuite...
- Une braderie, une friperie
- Un concert, une scène ouverte

- Une vente de confiture, de compote...
- Un atelier sérigraphie, jonglage, écriture...
- ...

Pour toutes ces propositions, libre à vous de les déclarer en préfecture ou non mais si elles ne le sont pas, alors elles pourront amener plus de désagréments pendant le procès que de soutien. **Il faut donc bien se positionner avant de se lancer dans ce genre de projet sur la question de déclarer l'évènement ou pas.** Si l'on compte demander une autorisation prefectorale, il ne faut vraiment pas s'y prendre au dernier moment car elles peuvent prendre plusieurs semaines avant d'être accordées.

De manière générale, pour tout ce qui a été dit dans cette partie **Faire un (mini-)action**, il faut prévoir un travail de coordo d'action avec tout ce que cela implique : recrutement avec formulaire et répartition, communication interne et externe, organisation, prévision du matériel, être disponible en temps et en charge mentale, faire un rétro-planning, etc.

L'après-procès: le délibéré

Dans la médiatisation du procès, le délibéré est aussi une étape importante: comme c'est le moment où on reçoit le verdict, elle intéresse souvent les journalistes (parfois plus que le procès lui-même).

C'est donc bien de faire du délibéré un événement et surtout d'être en capacité de faire venir la presse et de répondre à leurs demandes:

- préparer un communiqué de presse
- préparer des publications sur les réseaux sociaux et prévoir éventuellement de les faire relayer par XR France
- s'assurer qu'un certain nombre de prévenu.es soit présent.es, notamment celleux qui sont d'accord pour parler à la presse. S'entretenir en amont avec les avocat.es également pour savoir s'iels seraient partant.es pour parler à la presse.

D'autres prises de parole et/ou un rassemblement peuvent être prévu.s également, pour donner corps à l'événement. Cf. les propositions citées plus haut dans cet article.

Créé 2024-01-07 23:00:20 CET par shiitake
Mis à jour 2025-02-24 19:05:11 CET par loushka